

nement japonais de nouvelles lois visant le contrôle des groupements religieux qui rendit la poursuite des activités missionnaires difficile et, en certains cas, presque impossible.

Le départ de nationaux canadiens du Japon et les problèmes qu'a fait surgir le mouvement constant de réfugiés européens qui, ayant atteint le Japon, sollicitèrent l'autorisation d'entrer au Canada, ont eu pour effet d'augmenter considérablement le travail du service des passeports et des visas de la Légation.

Au cours de l'année, en plus du travail courant, les questions ci-après ont fait, auprès du ministère des Affaires étrangères, l'objet d'un échange de correspondance ou de représentations: dégâts aux immeubles des missions canadiennes au Japon; abrogation par le Japon de la convention de 1911 sur la chasse pélagique, et les difficultés éprouvées par des organisations d'affaires canadiennes exerçant le commerce dans l'empire japonais.

Le travail courant normal de la Légation en ce qui concerne l'application de l'accord d'immigration avec le Japon, a accusé une légère diminution au cours de l'année.

Le 29 mai, M. E. H. Norman fut transféré du ministère des Affaires extérieures au personnel de la Légation en qualité d'interprète. En juin, M. M. T. Stewart, Secrétaire commercial adjoint, s'est rendu à Shanghai pour reprendre son ancien poste et y demeurer durant l'absence du commissaire de commerce titulaire en congé.

Légation du Canada à Bruxelles et à La Haye

L'organisation des Légations canadiennes en Belgique et aux Pays-Bas fut complétée quelque temps avant l'ouverture des hostilités. Les négociations en vue d'un accord de commerce avec la Belgique ont dû être ajournées indéfiniment. L'évolution des relations de la Belgique et des Pays-Bas avec leurs voisins belligérants fut suivie de près et, dans les premières périodes de la guerre, des rapports furent envoyés traitant des efforts déployés par les deux pays pour rester en dehors du conflit et pour s'adapter au blocus économique. Les mesures militaires et financières prises par les deux gouvernements pour faire face à l'invasion imminente ont été examinées, ainsi que la réaction de la presse locale aux hostilités en Finlande et en Norvège.

Quelque temps avant l'invasion allemande, le ministre canadien avait pris les dispositions nécessaires en vue de l'évacuation des ressortissants canadiens se trouvant en Belgique et en Hollande. Les Légations de Bruxelles et de La Haye, ainsi que les agences commerciales et d'immigration à Bruxelles, Anvers, La Haye et Rotterdam furent fermées et placées sous la protection du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Bien que les bureaux des attachés commerciaux à Rotterdam fussent détruits au cours d'un raid aérien ennemi, il n'y eut ni mort ni blessé parmi les civils canadiens. Le ministre du Canada a suivi le Gouvernement de Belgique à Poitiers et, plus tard à Bordeaux et à Londres.

A Londres, le contact officiel fut rétabli avec les Gouvernements belge et néerlandais. Un compte-rendu complet fut présenté sur l'établissement de ces gouvernements en Grande-Bretagne et sur leurs projets en vue de continuer la guerre. Des facilités leur furent accordées pour le recrutement et l'instruction de leurs nationaux habitant le Canada.

Durant son séjour dans le Royaume-Uni, le ministre canadien a ajouté un supplément à ses comptes-rendus provisoires sur les diverses phases de l'évacuation, sous forme d'un rapport général sur l'évolution de la guerre du 10 mai au 31 octobre. Dans ce rapport, des renseignements complets sont donnés sur les circonstances qui ont entouré l'offensive allemande sur les fronts néerlandais, belge et luxembourgeois, le développement de la campagne dans la Hollande et la Belgique, la capitulation de l'armée belge le 28 mai, l'établisse-